



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-20/09
Déconcentration de l'État

CONSIDÉRANT QUE l'État québécois a une responsabilité d'occupation du territoire et qu'un des outils à sa disposition est la répartition de ses effectifs dans les différentes régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart significatif entre le nombre d'employés de la fonction publique dans certaines régions et le poids démographique desdites régions;

CONSIDÉRANT la tendance démographique observable en région, où le nombre de départs à la retraite est significativement supérieur au nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE la principale conséquence de cette tendance démographique a été une diminution nette de près de 50 000 emplois dans les municipalités de moins de 10 000 habitants lors des cinq dernières années et une diminution du poids économique des régions rurales;

CONSIDÉRANT QU'un Québec en santé est un Québec où l'ensemble des régions participe et se partage la création de richesse, qu'elle soit publique ou privée;

Il est proposé par : M. Pierre Tremblay, maire de Les Éboulements

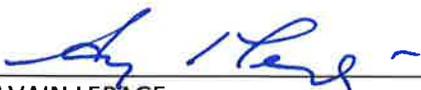
Et appuyé par : M. Nicolas Mallette, maire de Cayamant

DE DEMANDER au prochain gouvernement d'adopter dans la première année de son mandat une politique de déconcentration des activités de l'État visant la création nette d'au moins 5 000 emplois gouvernementaux en région d'ici quatre ans;

DE DEMANDER que cette politique de déconcentration de l'administration publique en région se fasse non seulement vers les villes centres des régions, mais également vers les petits centres de population et les municipalités rurales.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/09 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.



SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date